

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

MINISTERE DE L'EDUCATION
NATIONALE

D E C R E T

ANNEE 1961 N° 81 / PR/IBEN

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU la Loi 60-36 du 26 Novembre 1960 portant
Constitution de la République du Dahomey ;
SUR la proposition du Ministre de l'Education Nationale
et de la Culture

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER.— M. DEGBEY Adrien, Instituteur Principal de
1ère Classe est chargé des fonctions d'Inspecteur Adjoint
Stagiaire affecté à l'Inspection Primaire de la Circons-
cription de Porto-Novo avec résidence à Cotonou.

ARTICLE 2.— Le présent décret qui aura effet à compter du
1er Janvier 1961, sera enregistré et publié au Journal
Officiel de la République du Dahomey./.

PORTO-NOVO, le 16 MARS 1961

P. le PRESIDENT de la REPUBLIQUE absent
le Vice-Président

[Signature]
S.M. APITHY

VU :

Le MINISTRE de l'EDUCATION et de
la CULTURE

[Signature]
VU :

LE MINISTRE DES FINANCES
ET DU BUDGET

[Signature]
VU :

LE CONTROLEUR FINANCIER,

Ampliations :

ORIGINAL	1
Ministères	12
J.O.	1
M.F.	7
C.F.	1
Trésor	1
D.P.	2
Intéressé	1
COTONOU	1
I.P. Porto-Novo	1
Dion. Ens. I° Degré	1
I.A.D.	4
PRESIDENCE	15